

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1323 accordant une avance de trois mois de solde à Mohamed Aref Bourhan Bey, comptable du Trésor.

n° 1323

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 novembre 1946

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro  
30 novembre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 1268 du 29 octobre accordant une permission de trois mois à Mohamed Aref Bourhan Bey, comptable à la trésorerie, pour en jouir à Tadjourah et en Ethiopie

**Vu** la demande de l'intéressé et l'avis favorable du fondé de pouvoir du trésorier-payeur.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— A titre exceptionnel, une avance de trois mois de solde est accordée à Mohamed Aref Bourhan Bey.

#### Art. 2

— Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**